



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 12 AVRIL 2013 - Salle La Rance – 20h30

Monsieur ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents : Mesdames : DELORT ; FERRIERES ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE.
Messieurs : BRANDALAC ; BRAYAT ; CABEZON ; DESSALES ; GENTIL ; FEL ; LELARGE ; PICARROUGNE.

Excusés : Monsieur AMADIEU donne pouvoir à Monsieur ROUZIERES ; Monsieur BOUNIE donne pouvoir à Monsieur CABEZON ; Madame TANNE donne pouvoir à Monsieur DESSALES ; Monsieur VISINONI donne pouvoir à Madame DELORT

Absent : Monsieur TOURRILHES

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2013

Ce procès verbal est approuvé.

Sous réserve de vérification dans le point : (3-3 – Adhésion a l’Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie et Territoires) du prix journalier d’intervention d’un ingénieur et d’un technicien.

2/ FINANCES

2-1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2012

Les comptes administratifs et de gestion des budgets annexes Camping, lotissement Le Camp, lotissement Le Conte et A.E.P sont approuvés à l’unanimité; Monsieur le Maire ne participant pas au vote conformément à la loi.

Le compte administratif et de gestion du budget principal sont également adoptés à l’unanimité ; Monsieur le Maire ne participant pas au vote conformément à la loi.

2-2/ AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 DES BUDGETS ANNEXES (camping - lotissement le camp - lotissement le conte –alimentation en eau potable (A.E.P) ET DU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE CAMPING

Affectation des résultats du Compte Administratif 2012

- **Section de Fonctionnement** : le résultat de cette section est à zéro ; elle est équilibrée par la subvention d’exploitation du budget principal de la commune.
- **Section d’investissement** : résultat négatif soit **-14 346.92€**, reportés en dépenses d’investissement 2013
Cette année encore, le résultat de cette section est correct car la commune a emprunté en 2011 afin de remplacer les bornes et les candélabres.

En 2012, des dépenses importantes ont été engagées pour répondre aux nouveaux critères de classement. Les 3 étoiles ont été maintenues. La saison 2012 a connue une très bonne fréquentation. Ce taux d’occupation n’avait pas été réalisé depuis de nombreuses années.

Budget Primitif 2013

- Fonctionnement : **72 000.00€**
- Investissement : **85 000.00 €**

LOTISSEMENT LE CAMP

En 2012, il n'y a pas eu de ventes de terrains viabilisés même si deux promesses de vente sont signées. Il reste 2 lots disponibles.

Affectation des résultats du Compte Administratif 2012

- **-14 682.50€**, résultat négatif de la section **de fonctionnement** 2012, sont reportés en dépenses de fonctionnement 2013
- **-83 902 .07€**, résultat négatif de la section **d'investissement** 2012, sont reportés en dépenses d'investissement 2013

Budget Primitif 2013

- **Fonctionnement :** **187 000.00€**
- **Investissement :** **170 000.00€**

LOTISSEMENT LE CONTE

En 2012 : 3 lots ont été vendus, 4 lots restent disponibles à la vente.

Affectation des résultats du Compte Administratif 2012

- **-3 073.62€**, résultat négatif 2012 de la **section de fonctionnement**, sont reportés en dépenses de fonctionnement 2013
- **En 2012 le résultat de la section d'investissement est à zéro** en conséquence il n'y a pas de report en dépenses d'investissement 2013

Budget Primitif 2013

- **Fonctionnement :** **255 000.00€**
- **Investissement :** **126 000.00€**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P)

Affectation des résultats du Compte Administratif 2012

- **La section de fonctionnement présente un résultat positif de +144 508.52€** ; cette somme est reportée en recettes de fonctionnement 2013
- **La section d'investissement présente un résultat positif de +235 197.90€**, lesquels sont reportés en recettes d'investissement 2013.

Budget Primitif 2013

- **Fonctionnement :** **430 000.00€**
- **Investissement :** **395 000.00€**

Ce budget prévoit l'achèvement des travaux du réseau AEP Rues du Coustalou et du Dr Clauzet, la modernisation de la station de traitement pour 130 000.00€, la poursuite de l'étude sur des ressources en eau supplémentaires, le renforcement du réseau d'eau potable et l'achat de divers matériels et outillages

BUDGET PRINCIPAL

Affectation des résultats du Compte Administratif 2012

- **Résultat positif de la section de fonctionnement : +378 095.11€**
dont 28 507.82€, sont reportés en recettes de fonctionnement 2013,
dont 349 587.29€, sont affectés en recettes d'investissement 2013 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.
- **Résultat négatif de la section d'investissement : -373 737.29€**
ce résultat 2012 de la section d'investissement, est reporté en dépenses d'investissement 2013.

Budget Primitif 2013

- **Fonctionnement : 1 970 000.00€**
- **Investissement : 2 378 000.00 €**

Commentaires :

En 2013, l'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente est faible parce que les programmes ont été autofinancés (sans emprunter) ; la commune s'est désendettée.

Les projets du conseil municipal vont se poursuivre en 2013, **sans envisager cette année encore d'augmenter les taux d'imposition.**

Les principales réalisations d'investissement à venir sont :

- Renforcement des réseaux d'eau pluviale,
- Poursuite de l'aménagement des Rues du Coustalou et du Docteur Clauzet,
- Programme annuel des travaux de voirie 2013,
- Elargissement du Pont du Vallon,
- Travaux des bâtiments publics : extension d'un local de stockage au gymnase, poursuite de l'aménagement à l'espace Pierre Cabrespine, travaux d'entretien à l'école et à la Mairie,
- Equipement d'une classe numérique,
- Programme travaux éclairage public 2013,
- Finalisation de l'aménagement paysager de la RD663,
- Achat d'un tractopelle et d'un véhicule
- Achat de petit matériel (outillage, mobilier urbain, panneaux, mobilier divers pour mairie et bibliothèque, écoles...),
- Réhabilitation de la grange du Truel en espace Socioculturel,
- Aménagement au domaine du Fau,
- **Etudes** pour l'aménagement du Pauverel et un nouveau lotissement à la Marsotte.

2-3/ FIXATION DU PRODUIT ET DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS 2013 (TH / TFB / TFNB)

Conformément aux engagements politiques pris par le conseil municipal, les taux de 2008 sont maintenus soit :

	Bases d'imposition 2013	Taux communal	Pour mémoire, taux moyens communaux de 2012 au niveau	
			national	départemental
Taxe d'habitation	2 229 000 (2 154 283 en 2012)	9.63%	23.83%	26.73%
Taxe foncière bâtie	1 806 000 (1 766 764 en 2012)	19.82%	20 ,04%	23.74%
Taxe foncière non-bâtie	34 500 (33 753 en 2012)	94.74%	48.79%	91,03%

2-4/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS (voir annexe 1)

3/ URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La modification simplifiée porte sur les points suivants :

- remplacement de la zone UT par la zone UL dans le règlement,
- ajout de la zone ULi dans le règlement,
- remplacement de la zone UT par la zone UL et ULi dans le rapport de présentation.

Cette modification est nécessaire suite à une erreur matérielle de la réglementation du PLU, le centre de vacances est actuellement classé en zone UL et ULi sur les documents graphiques du P. L. U. alors que la réglementation s'y rapportant est affectée dans le règlement à une zone UT.

4 / TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

VALIDATION DEVIS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 8 MAI

Ces travaux, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal pour un montant total de l'opération qui s'élève à 860,08 Euros H. T. Ces travaux ne seront entrepris qu'après le versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H. T. de l'opération, soit 430.04€.

5/ PERSONNEL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - SERVICE ECOLE DE MUSIQUE

La Communauté de Communes « Cère & Rance» a accepté une mise à disposition de l'un de ses professeurs de musique. Au cours de l'année 2011-2012, les élèves de l'école municipale de musique de Maurs ont pu s'initier à de nouveaux instruments.

Une nouvelle convention pour l'année scolaire 2013-2014 sera signée. Le temps d'intervention de l'assistant spécialisé d'enseignements artistiques sera de 4h/semaine pour l'année 2013-2014.

6 / QUESTIONS DIVERSES

- Informations communautaires

**LE MAIRE,
C. ROUZIERES**